



**INFORMAZIONI SENZA BARRIERE**  
**INFORMATION WITHOUT BARRIERS**  
**INFORMATION SANS BARRIÈRE**

رڪاوٽ سے پاڪ معلومات  
معلومات بدون عقبات

**otto** per  
**8** mille  
CHIESA VALDESE  
UNIONE DELLE CHIESE METODISTE E VALDESI

# LE PERMIS DE SÉJOUR POUR MOTIFS D'ÉTUDES

## Qu'est-ce qu'un permis de séjour pour motifs d'études ?

Le permis de séjour pour motifs d'études est un permis délivré aux ressortissants de pays tiers qui souhaitent venir en Italie pour suivre un programme d'étude (école, université, etc.) ou de formation d'une durée supérieure à trois mois.

## Ce permis de séjour peut-il également être délivré aux personnes qui se trouvent déjà en Italie ?

Oui, il peut être délivré au ressortissant étranger qui réside déjà en Italie et qui a l'intention de poursuivre un cours scolaire ou de formation, après la conversion de son permis de séjour au moyen d'un kit postal, dans les situations suivantes :

1. aux mineurs étrangers non accompagné, sous certaines conditions, lorsqu'ils/elles atteignent l'âge de 18 ans(voir la section sur les mineurs étrangers non accompagnés) ;
2. dans le cas d'un permis de séjour "*per affidamento*" et intégration des mineurs ;
3. dans le cas d'un permis de séjour pour protection sociale ou pour les victimes de
4. violence domestique, appelés permis de séjour pour "cas particuliers" ;
5. en présence d'un permis de séjour de résident de longue durée UE délivré par un autre État membre de l'UE.

## **Comment faire pour venir étudier en Italie ?**

Pour entrer en Italie, tu devras demander un visa pour motifs d'études à la représentation diplomatique italienne dans ton pays d'origine ou de résidence. En fonction du cours que tu souhaites suivre, tu devras présenter des documents spécifiques. Par exemple, pour un cours universitaire, il faudra présenter une "demande de préinscription" à l'université de ton choix, selon la procédure en ligne sur le site UNIVERSITY (<https://www.university.it>) ; pour d'autres cours, tu devras fournir des justificatifs concernant les études, la formation professionnelle ou l'activité culturelle ou de recherche que tu souhaites entreprendre.

N'oublie pas que tu devras également présenter des garanties attestant de tes moyens de subsistance. La garantie financière peut également être fournie "par des organisations ou des citoyens italiens et étrangers" et pas seulement par tes parents.

Tu dois avoir une police d'assurance pour les soins médicaux et les hospitalisations, sauf s'il existe des accords ou des conventions avec ton pays d'origine.

Tu dois également disposer d'un logement, en présentant une réservation d'hôtel ou une déclaration d'hospitalité, fourni par un·e citoyen·ne de l'UE ou un ressortissant étranger résidant légalement en Italie ; enfin, il faudra un passeport ou un autre document de voyage.

## **Qu'est-ce qu'il faut faire à ton arrivée en Italie ?**

Dans un délai de huit jours à compter de ton arrivée sur le territoire italien, tu dois te rendre au bureau de poste et demander un "kit postal pour la délivrance/le renouvellement du permis de séjour".

Ensuite, tu devras te présenter à la Questura compétente le jour de ton rendez-vous pour demander la délivrance d'un permis de séjour pour motifs d'études.

## **En quoi consiste le kit postal ?**

Le kit postal est une enveloppe contenant des formulaires à remplir, auxquels il faut joindre des documents. Cette enveloppe contient également les instructions pour remplir les formulaires.

## **Quels sont les documents à présenter au bureau de poste ?**

Tu dois présenter les documents suivants :

1. le formulaire 1 du modèle 209 dûment rempli ;
2. la photocopie du document d'identité ;
3. les photocopies des documents concernant l'inscription à l'université ou au cours de formation ;
4. une photocopie de l'assurance couvrant le risque de maladie ou d'accident ;

5. les photocopies des pièces justificatives prouvant la disponibilité de ressources financières suffisantes ;
6. les photocopies des justificatifs attestant d'un lieu de domicile.

### **Combien faut-il payer pour obtenir un permis de séjour pour motifs d'études ?**

1. un timbre fiscal de 16 euros ;
2. 70,46 euros pour la délivrance d'un titre de séjour de plus de 6 mois et au format électronique ;
3. 30,00 euros de frais d'envoi pour l'*assicurata postale* ;

### **Que se passe-t-il une fois que tu as présenté ces documents et payé ces sommes d'argent ?**

Le bureau de poste te remettra :

1. le récépissé, appelé "*assicurata*", de la présentation de ta demande, qui te permet de consulter l'état de ta demande dans l'Espace Étrangers du site "*Portale Immigrazione*" ( [www.portaleimmigrazione.it](http://www.portaleimmigrazione.it)).
2. La confirmation d'un rendez-vous au Bureau de l'Immigration de la Questura pour la transmission des originaux (les mêmes que tu as insérés en photocopie à l'intérieur de l'enveloppe du kit postal) et la prise de tes empreintes digitales. Ce jour-là, tu devras également te munir de ta police d'assurance, de ton passeport, de ton ancien permis de séjour, de 4 photos d'identité et du reçu du paiement de 70,46 euros.

En attendant le rendez-vous, tu seras déjà légalement résident·e en Italie. En effet, l'*assicurata postale* attestant de ton rendez-vous à la Questura, ainsi que le visa d'entrée, certifient la régularité de ta présence sur le territoire italien.

### **Quelle est la durée du permis de séjour pour motif d'études ?**

La durée du permis de séjour pour motif d'études est variable. Elle est généralement comprise entre six mois et un an. Toutefois, il peut être renouvelé pour couvrir toute la durée des études.

### **Que dois-tu faire pour le conserver et le renouveler ?**

La demande de renouvellement doit être présentée à la Questura, avant l'expiration du permis (ou, de toute façon, avec un délai de 60 jours), en envoyant le kit postal, contenant la documentation prouvant que tu es toujours inscrit·e à l'université ou au cours de

formation.

Dans le cas de cours isolés, à la fin du cours, tu peux décider de t'inscrire à un parcours diplômant qui est pertinent ou conséquent aux cours que tu as suivis.

En cas d'inscription à un parcours diplômant, celui-ci peut également être différent de celui pour lequel tu as été autorisé·e à entrer en Italie.

Le permis de séjour pour motifs d'études est renouvelable jusqu'à trois ans après la durée prévue pour le cours choisi et peut être renouvelé pour l'obtention d'un diplôme de spécialisation ou de doctorat. Dans ce dernier cas, il est renouvelable annuellement jusqu'à un an après la durée prévue du cours.

### **Que se passe-t-il si tu n'obtiens pas le nombre de crédits de formation requis ?**

Pour pouvoir renouveler ton permis de séjour, tu dois avoir passé au moins un examen au cours de ta première année universitaire, deux examens au cours des autres années universitaires. Tu ne peux pas dépasser la durée prévue de ton cycle d'études de plus de trois ans (c'est ce qu'on appelle la troisième année "*fuori corso*").

Dans le cas de problèmes de santé graves et documentés ou pour des cas de force majeure, ton permis de séjour peut être renouvelé même si tu as passé un seul examen au cours des années au-delà de la première année.

### **Est-il possible de voyager avec un permis de séjour pour motifs d'études ?**

Tu peux voyager dans les pays de l'espace Schengen pour des périodes inférieures à trois mois sans remplir d'obligations formelles et sans visa d'entrée.

### **Peux-tu travailler ?**

Oui, mais dans le cadre d'un emploi subordonné, pour un maximum de 20 heures par semaine et 52 semaines, soit un maximum de 1040 heures par an.

### **Peux-tu obtenir une carte d'assurance maladie ?**

Tu peux demander l'inscription volontaire au système national de santé, en payant un montant forfaitaire d'au moins 700 euros par an (récemment augmenté). Une autre option consiste à souscrire une police d'assurance maladie privée.

Il ne faut pas oublier qu'avant de quitter ton pays, tu dois souscrire une police d'assurance maladie qui couvre les frais de soins et d'hospitalisation et qui est reconnue comme valide par le consulat d'Italie.

## **Un permis de séjour pour motifs d'études peut-il être converti en permis de séjour pour travail ?**

Oui, le permis de séjour pour motifs d'études peut être converti en permis de séjour pour travail (autonome ou subordonné), même avant l'expiration du permis, sans qu'il soit nécessaire la disponibilité des quotas prévues par le *Decreto flussi*.

Pour convertir le permis de séjour, il faut activer la procédure en ligne sur le "*Portale Servizi ALI*", signer le contrat de séjour pour travail ou obtenir le certificat attestant le respect des conditions requises pour l'exercice du travail autonome et se présenter au guichet unique (*Sportello unico*) de la Préfecture compétente.

## **Est-il possible de le convertir en un autre type de permis de séjour ?**

À l'expiration de ton permis de séjour pour motifs d'études, tu pourras le convertir en permis de séjour pour attente d'emploi d'une durée d'un an uniquement si tu as obtenu un diplôme en Italie (doctorat ou master, *laurea triennale o specialistica*, diplôme académique de premier ou de deuxième niveau, diplôme technique supérieur). Le permis de séjour délivré afin de rechercher un emploi ou de créer une entreprise "cohérente avec la formation complétée" est valable pour une période qui ne peut être inférieure à 9 mois ni supérieure à 12 mois.

Pour demander la conversion, le permis de séjour doit être valide et ne pas avoir expiré. Cette condition doit toutefois être interprétée avec une certaine flexibilité, car le retard dans la présentation de la demande de conversion ne doit pas constituer un problème.

## **Peux-tu le convertir en permis de séjour de résident de longue durée UE ?**

Non, mais les périodes de permanence en Italie avec le permis de séjour pour motifs d'études seront prises en compte dans le calcul des cinq ans de résidence requis pour obtenir un permis de séjour de résident de longue durée.

## **Peux-tu demander le regroupement avec les membres de ta famille ?**

C'est possible avec ce permis de séjour, mais seulement si tu remplis toutes les conditions concernant les revenus et le logement prévues par la loi (voir la fiche sur le regroupement familial).

## **Au bout de combien de temps peux-tu demander la citoyenneté italienne ?**

Pour calculer la période de permanence en Italie nécessaire pour demander la citoyenneté, il est possible de prendre en compte la période pendant laquelle tu as été titulaire d'un permis de séjour pour motifs d'études uniquement si tu avais la résidence. Tu peux présenter une demande après 10 ans de résidence continue, si tu remplis les

conditions requises (certificat de connaissance de la langue italienne au niveau B1, revenu annuel de 8.263,31 euros au cours des trois dernières années, acte de naissance traduit et légalisé, extrait de casier judiciaire de ton pays d'origine traduit et légalisé. Pour plus d'informations, voir la section Fiches pratiques du site de Melting Pot).

***Fiche d'information créée par :***

*Rosario Marra, Stefano Bleggi, Serena La Marca*